

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2865

30 décembre 2010

SOMMAIRE

Advent Key Investor & Cy S.C.A.	137480	Felten Frères et Fils S.à.r.l.	137512
AllianceBernstein TALF Luxembourg Feeder S2 Portfolio Sicav	137478	Finances Europe Tourisme S.A.	137516
Almond S.à.r.l.	137476	Financière du Glacis S.A.	137516
Almond S.à.r.l., SPF	137476	Financière Joseph II S.A.	137517
Atout Fret S.à r.l.	137474	Financière Pétrusse S.A.	137517
Baaderstrasse S.à r.l.	137499	Fintime S.A.	137490
Cape Grace Holding S.A.	137491	Flying Bird S.A.	137517
Chemical Investments Luxembourg S.A.H.	137512	Flying Bird S.A.	137518
Chemical Investments Luxembourg S.A. SPF	137512	Flying Bird S.A.	137511
Crea Fil S.à r.l.	137492	Francono 1 S.à r.l.	137507
Den Daachatelier S.à r.l.	137494	Garage Nicolas Lutgen S.à r.l.	137518
Domaine de Luxe S.A.	137494	Garage Simon du Nord S.A.	137519
Doralcapital S.A.	137494	Geri Management S.A.	137517
Dream Yacht International S.A.	137492	Glenn Arrow Portman S.à r.l.	137511
Due Esse S.A.	137489	GM Distribution S.à r.l.	137497
Electrical Components International S.à r.l.	137496	G.O. II - Luxembourg Alfamar Holding S.à r.l.	137518
Electricité Générale Wampach Pierre S.à r.l.	137496	Goldfruits S.à.r.l.	137519
Elinea Sàrl	137499	Goldfruits S.à.r.l.	137519
Emmepi	137506	Imtech Finance S.A.	137517
E.NEXT-IPC.EU	137496	Lacuna	137506
Erik Justesen Holding (Luxembourg) S.A.	137506	Life Solutions Holding	137520
Eurodesign S.A.	137506	Minus Participation S.A.	137519
European Top Consulting Compagnie sàrl (E.T.C.C.)	137507	Mobsat Gérance S.à r.l.	137510
Fashion Point S. à r.l.	137512	Pêcheries du Grand Lahou Holding (PGLH) S.A.	137494
F.B.C.C. S.A.	137510	Pefalu S.à r.l.	137488
F.B.C.C. S.A.	137510	Pralonge S.A.	137494
F.B.C.C. S.A.	137510	Premier Décembre S.A.	137496
Felten Frères et Fils S.à.r.l.	137512	Saogvest S.A.	137496
		SHIP Luxco 1 S.à r.l.	137518
		SJ Properties Dornach S.à.r.l.	137511
		SJ Properties Holding S.à.r.l.	137520
		Yellowwoods Holdings S.à r.l.	137516

Atout Fret S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 30, Zare Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 156.972.

—
STATUTS

L'an deux mille dix.

Le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Jacques GANAS, retraité, demeurant à F-78910 Orgerus, 12, rue des Petits Clos.
- 2.- Monsieur André CADILLON, gérant de société, demeurant à L-3919 Mondercange, 7, rue Arthur Thinnès.
- 3.- La société anonyme ALL TRANS LOGISTIC S.A., avec siège social à L-4384 Ehlerange, 30, Zare Ouest, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.442, ici représentée par son administrateur délégué Monsieur André CADILLON, prénommé.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le conseil et la formation en logistique transport, l'exploitation d'une agence commerciale ainsi que le commerce en gros.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de «ATOUT FRET S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Ehlerange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Jacques GANAS, retraité, demeurant à F-78910 Orgerus, 12, rue des Petits Clos, cinquante et une parts sociales	51
2.- Monsieur André CADILLON, gérant de société, demeurant à L-3919 Mondercange, 7, rue Arthur Thinnès, trente-neuf parts sociales	39
3.- La société anonyme ALL TRANS LOGISTIC S.A., avec siège social à L-4384 Ehlerange, 30, Zare Ouest, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.442, dix parts sociales	10
TOTAL: CENT parts sociales	100

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jacques GANAS, retraité, demeurant à F-78910 Orgerus, 12, rue des Petits Clos.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-4384 Ehlerange, 30, Zare Ouest.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. GANAS, A. CADILLON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 novembre 2010. Relation: ECH/2010/1738. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158650/108.

(100182899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

**Almond S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Almond S.à.r.l., SPF).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.175.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of November,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Charcoal Establishment, a company incorporated under the laws of Liechtenstein having its registered office at Muehleholz 3, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, registered with the Liechtenstein register of commerce and companies under number FL-002.275.257-0,

here represented by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on November 12, 2010,

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- Charcoal Establishment is the sole shareholder of "Almond S.à.r.l., SPF", a société à responsabilité limitée having its registered office at 25A, Boulevard Grandduchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.175. The Company was incorporated on August 18, 2010 pursuant to a deed of Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-bains, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2148 of October 12, 2010.

- the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company decides to change the corporate object of the Company and to consequently amend article 3 of the Company's articles of association, which will henceforth read as follows:

“ 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.”

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the sole shareholder decides to amend article 1 of the Company's articles of association, which will henceforth read as follows:

“ **1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Almond S.à.r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).”

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille dix, le douzième jour du mois de novembre,
Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Charcoal Establishment, une société de droit de la Principauté du Liechtenstein, ayant son siège social à Muehleholz 3, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, immatriculée auprès du Registre de Commerce de la Principauté du Liechtenstein sous le numéro FL002.275.257-0,

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 novembre 2010,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Charcoal Establishment est l'associé unique de «Almond S.à.r.l., SPF», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 25A, Boulevard Grande-duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.175. La Société a été constituée le 18 août 2010 suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-lesbains, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2148 du 12 octobre 2010.

- le capital social de la Société est actuellement de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un euro (EUR 1) chacune.

Ceci ayant été exposé, la partie comparante, agissant par son mandataire a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associé unique de la Société a décidé de changer l'objet social de la Société et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Seconde résolution

En conséquence de la première résolution, l'associé unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Almond S.à.r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et par les présents statuts (les Statuts).»

DONT ACTE

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en anglais suivi d'une traduction française, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé en date qu'en tête des présentes à Luxembourg. Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50061. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157261/128.

(100181483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

AllianceBernstein TALF Luxembourg Feeder S2 Portfolio Sicav, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 146.820.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of the month of October.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of AllianceBernstein TALF Luxembourg Feeder S2 Portfolio SICAV (hereafter referred to as the "Fund"), a société d'investissement à capital variable having its registered office in L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert (R.C.S. Luxembourg B 146 820) incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, on 19 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 15 July 2009, number 1364. The articles of incorporation were amended pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg, on 26 June 2009, published in the Mémorial of 11 August 2009, number 1542.

The meeting was presided by Virginie Pierlot, counsel, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Flora Gibert, notary clerk, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. That attendance list and the proxies of the represented shareholders signed by the appearing persons and the notary, shall remain annexed hereto to be registered with these minutes.

II. As all the shares are in registered form, a convening notice to the meeting was sent to each of the shareholders of the Fund on 7 October 2010 by registered mail.

III. It appears from the attendance list that all the shares in issue are present or represented.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. To resolve on the liquidation of the Fund.

2. If item 1. is approved, to appoint the board of directors as liquidators of the Fund and to determine their powers and remuneration.

V. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, takes the following resolutions:

First resolution

The meeting unanimously decides to put the Fund into liquidation as of this day.

Second resolution

The meeting unanimously appoints Mr Nicolas Bérard, Mr Steve Barr and Mr Yves Prussen (hereafter the “Board of Liquidators”), the current members of the Board of Directors of the Fund as liquidators.

The Board of Liquidators is granted the most general powers provided for by articles 144 to 148bis of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”). The Board of Liquidators will be entitled to take all action provided by article 145 of the Law without authorisation of the general meeting of shareholders in the situations where this authorisation would be required.

The Board of Liquidators is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances. The Board of Liquidators is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Fund.

The Board of Liquidators is authorised, under its responsibility, to delegate, with regard to special and determined operations, to one or more proxyholders, such part of its authorities and for such duration as it may determine.

The Board of Liquidators shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

Following the passing of the above resolutions, the meeting acknowledges that the audit of the liquidation accounts will be made by the authorised auditor of the Fund.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille dix, le vingt-cinquième jour du mois d’octobre.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S’est réunie l’Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société d’investissement à capital variable AllianceBernstein TALF Luxembourg Feeder S2 Portfolio SICAV (ci-après le “Fonds”), ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert (R.C.S. Luxembourg B 146 820), constituée suivant acte notarié reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le “Mémorial”) le 15 juillet 2009, numéro 1364. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 26 juin 2009, publié au Mémorial le 11 août 2009, numéro 1542.

L’assemblée est présidée par Virginie Pierlot, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire et l’assemblée élit aux fonctions de scrutateur Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le président expose et prie le Notaire d’acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d’actions qu’ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés, signées par les parties comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l’enregistrement.

II. Toutes les actions étant nominatives, les actionnaires du Fonds ont été convoqués à assister à la présente assemblée par lettre recommandée envoyée en date du 7 octobre 2010.

III. Il résulte de la liste de présence que toutes les actions en émission sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

IV. L’ordre du jour de l’assemblée est le suivant:

1. Décider la liquidation du Fonds.

2. Si le point 1. est approuvé, nommer le conseil d'administration en qualité de liquidateurs et déterminer leurs pouvoirs et leur rémunération.

V. Il ressort de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur les points figurant à l'ordre du jour. L'assemblée, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité, de mettre le Fonds en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, à l'unanimité, de nommer en qualité de liquidateurs M. Nicolas Bérard, M. Steve Barr et M. Yves Prussen (ci-après le "Conseil de Liquidation"), membres actuels du conseil d'administration du Fonds.

Le Conseil de Liquidation a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, (la "Loi"). Le Conseil de Liquidation peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques d'inscrire des privilèges et des droits préférentiels; renoncer à tous droits réels, préférentiels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de tout droit préférentiel ou hypothécaire, transcriptions, saisies, oppositions ou autres charges.

Le Conseil de Liquidation est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux documents comptables du Fonds.

Le Conseil de Liquidation est autorisé à déléguer, sous sa responsabilité, pour des opérations spécifiques et déterminées, à un ou plusieurs mandataires, telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour une durée qu'il fixera.

Le Conseil de Liquidation a droit à une rémunération conformément aux pratiques usuelles pour les services rendus par des réviseurs d'entreprises.

Suite à l'adoption des résolutions ci-dessus, l'assemblée accepte que le contrôle des comptes de liquidation soit effectué par le réviseur d'entreprises autorisé du Fonds.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le Notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le Notaire le présent acte.

Signé: V. PIERLOT, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47015. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010157274/118.

(100181535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Advent Key Investor & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 156.031.

Statuts coordonnés à la date du 11 novembre 2010

1. Corporate form / Name / Duration.

1.1 There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "Advent Key Investor & Cy S.C.A." (the "Company") which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the "1915 Law"), as well as by the present articles of incorporation.

1.2 The Company is established for an unlimited duration.

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager (as defined below);

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects.

The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.3 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager or thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Liability of the manager.

The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined below) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

5. Share capital.

5.1 The Company has a share capital of twenty-six million nine hundred and eighty-five thousand Euro (EUR 26,985,000.-) divided into two billion six hundred and ninety-eight million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred (2,698,499,900) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and one hundred (100) management shares (the "Management Shares") with a par value of one cent euro (EUR 0.01) each (all shares together referred to as the "Shares"). The Management Shares shall be held by Advent Key Investor S.à r.l., prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

5.2 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.5 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.6 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

5.7 All shares of the Company shall be issued in registered form.

5.8 A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

5.9 The inscription of the shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

5.10 Any share certificates shall be signed by the Manager.

5.11 The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

5.12 The Management Share(s) held by the Manager is (are) freely transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

5.13 The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint a single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

6. Authorized capital.

6.1 The Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of thirty million euros (EUR 30,000,000.-) to be used in order to issue new Shares or to increase the nominal value of the Shares.

6.2 The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Shares or the increase of the nominal value of the existing Shares in exchange of contribution in cash or in kind made by the Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager.

6.3 The Manager is authorised to increase, during a period of five years after the date of publication of the Articles, in one or several steps, as it may determine from time to time in its discretion, the subscribed share capital. The authorisation may be renewed for a new period of maximum five years by resolution of the Manager. The Manager is specially authorised to issue the new Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for new Shares.

6.4 These new Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the Manager.

6.5 In particular, the Manager may decide to issue the new Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the Manager.

6.6 The Manager may also determine the date of the issue and the number of new Shares having to be eventually subscribed and issued. It may proceed to such increase without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the new shares under issuance.

6.7 The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.8 The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of new Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Shares.

6.9 Upon cash increase of the share capital of the Company by the Manager within the limits of the authorised share capital, the amount of the authorised capital specified in article 6.1 of the Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in articles 5 and 6 of the Articles will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of share capital.

7. Management.

7.1 The Company shall be managed by Advent Key Investor S. a. r.l., prenamed (herein referred to as the "Manager").

7.2 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) as provided for in Article 8.1 hereof appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

7.3 Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

7.4 The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

7.5 Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

8. Supervisory board.

8.1 The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorize any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

8.2 The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

8.3 The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

8.4 A notice in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

8.5 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if the members of the Supervisory Board are convened to the meeting in accordance with the above described procedure and if at least the majority of the members are present or represented.

8.6 No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

8.7 Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

8.8 Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

8.9 Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted, if votes are even.

8.10 Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. All such documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

8.11 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

9. Art. 9. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

10. Decision of the shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

10.2 General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

10.3 The annual general meeting shall be held on the second Tuesday of June at 10 am at the registered office or at a place specified in the notice of meeting.

10.4 If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

10.5 Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

11. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits.

11.1 The Company's year commences on January 1st and ends on December 31th of the same year.

11.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital.

11.3 The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

11.4 Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

12. Amendments of the articles.

Subject to the approval of the Manager, these articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law.

13. Dissolution - Liquidation.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

1. Forme / Dénomination sociale / Durée.

1.1 Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de "Advent Key Investor & Cy S.C.A." (la "Société"), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée ("Loi de 1915"), ainsi qu'aux présents statuts.

1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par son Gérant (tel que définit ci-dessous);

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés commanditaires de la Société prise en conformité avec ces Statuts et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré

provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise.

La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet.

L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

3.3 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Gérant estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le Gérant estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.8 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Responsabilité du gérant commandite.

Le Gérant est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-dessous) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de vingt-six millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 26.985.000,-), représenté par deux milliards six cent quatre vingt dix-huit millions quatre cent quatre vingt dix-neuf mille neuf cents (2.698.499.900) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") et cent (100) actions de commandité (les "Actions de Commandité") ayant chacune une valeur nominale d'un cent (EUR 0.01) chacune (toutes ensemble les "Actions"). Les Actions de Commandité seront détenues par Advent Key Investor S.à r.l., précité, actionnaire commandité de la Société.

5.2 Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.3 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.4 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre des nouvelles Actions ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Actionnaires conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.5 Toutes les Actions ont des droits égaux.

5.6 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Actions conformément à la Loi de 1915.

5.7 Toutes les Actions seront émises sous forme nominative.

5.8 Un registre des Actions nominatives sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

5.9 Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'Action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des Actions nominatives.

5.10 Tous les certificats d'Actions seront signés par le Gérant.

5.11 Le Gérant peut accepter et inscrire dans le registre des Actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire. Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des Actions nominatives. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

5.12 L'Action (les Actions) de Commandité appartenant au Gérant peut (peuvent) être librement cédée(s) à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée.

5.13 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété de l'Action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'Action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'Action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'Action.

6. Capital autorisé.

6.1 La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum de trente millions d'euros (EUR 30,000,000.-) devant être utilisé afin d'émettre de nouvelles actions ou d'augmenter la valeur nominale des Actions.

6.2 Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création d'Actions nouvelles à émettre ou l'augmentation de la valeur nominale des Actions existantes en contrepartie d'apports en numéraire ou en nature effectués par les Actionnaires en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant Commandité aura procédé.

6.3 Le Gérant Commandité pourra augmenter le capital social souscrit pendant une période de cinq ans après la date de publication des Statuts, en une ou plusieurs étapes, selon sa décision discrétionnaire. L'autorisation peut être renouvelée pour une nouvelle période maximale de cinq ans par résolution du Gérant Commandité. Le Gérant Commandité est autorisé spécialement à émettre de nouvelles Actions sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire aux nouvelles Actions.

6.4 Ces nouvelles Actions pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant Commandité.

6.5 Le Gérant Commandité peut décider en particulier d'émettre les nouvelles Actions avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés à la discrétion du Gérant Commandité.

6.6 Le Gérant Commandité déterminera également la date d'émission et le nombre d'Actions devant être, le cas échéant, souscrites et émises. Il pourra procéder à cette augmentation sans délivrer aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les nouvelles parts à émettre.

6.7 Le Gérant Commandité pourra déléguer à toute personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour les Actions nouvelles représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.8 Le Gérant Commandité désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Actions nouvelles et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant Commandité, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libérations des Actions nouvelles.

6.9 Lors de chaque augmentation du capital social de la Société effectuée par le Gérant Commandité dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé précisé à l'article 6.1 des Statuts sera considéré comme diminué du montant correspondant à cette augmentation. En conséquence, les montants précisés aux articles 5 et 6 des Statuts seront ainsi modifiés en vertu d'un acte notarié constatant l'augmentation de capital.

7. Gérance.

7.1 La Société sera administrée par Advent Key Investor S.à r.l., prénommée (dans cet acte le "Gérant").

7.2 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous), suivant l'article 8.1, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

7.3 Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

7.4 Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

7.5 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) de la Société appartiennent au Gérant.

7.6 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle(auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

8. Conseil de surveillance.

8.1 Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le "Conseil de Surveillance") composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

8.2 Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période ne pouvant excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

8.3 Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

8.4 Une notification par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins huit (8) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

8.5 Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

8.6 Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

8.7 Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

8.8 Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

8.9 Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

8.10 Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

8.11 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette

réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

9. Art. 9. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

10. Décisions des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

10.3 L'assemblée générale annuelle se réunit le second mardi du mois de juin à 10h00, au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.4 Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

10.5 D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

11. Année sociale.

11.1 L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

11.2 Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cents (10%) du capital social souscrit.

11.3 L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

11.4 Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

12. Modifications des statuts.

Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

13. Dissolution - Liquidation.

En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

POUR COPIE CONFORME DES STATUTS COORDONNES.

Belvaux, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157918/456.

(100182133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Pefalu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha.

R.C.S. Luxembourg B 86.196.

L'an deux mil dix, le seize novembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ABAKUS GROUP HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 50, Rue Nicolas Martha, L-2133 Luxembourg, numéro RCS B 92735, ici représentée par son administrateur Monsieur Paul-Hubertus NELKE, employé privé, né le 29 mai 1952 à Blankenburg/Harz (Allemagne), avec adresse professionnelle à 50, Rue Nicolas Martha, L-2133 Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "PEFALU S.à r.l." avec siège social à L-2133 Luxembourg, 50, Rue Nicolas Martha,

constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire de résidence à Remich en date du 26 février 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 847 du 4 juin 2002,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 86196.

L'associée unique a ensuite requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique déclare que, suite à une cession de parts du 18 octobre 2007, laquelle restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui, l'associée unique est devenue propriétaire de la totalité des 400 (quatre cent) parts sociales de la société.

En sa qualité de gérant Monsieur Paul-Hubertus NELKE déclare accepter la prédite cession au nom et pour compte de la société en conformité avec l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'associée unique modifie l'article 5 des statuts comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de quarante mille euros (40.000,- EUR) représenté par quatre cent (400) parts sociales d'une valeur de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement attribuées à ABAKUS GROUP HOLDING S.A.»

Déclaration du mandataire de la comparante

Le comparant déclare au nom et pour compte du bénéficiaire réel que l'avoir social de la société à transformer ne provient pas d'une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P-H. NELKE; P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 novembre 2010 Relation: LAC/2010/50464 Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157495/48.

(100182080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Due Esse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.539.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 7 juillet 2010

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque
Société Anonyme
Banque Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2010157348/17.

(100181675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Fintime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 76.257.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf octobre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FINTIME S.A., établie et ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 76.257

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 26 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 737 du 07 octobre 2000,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 1^{er} mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1273 du 26 juin 2007.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision de mettre la société en liquidation
- 2) Nomination de FIDESCO S.A. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13499. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010158036/60.

(100182137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Cape Grace Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 61.156.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix,

Le douze novembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"FFF LIMITED", société de droit de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent), Trust House, 112, Bonadie Street,

représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'un acte de dépôt de documents, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2007, LAC / 2007 / 8689.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme holding "CAPE GRACE HOLDING S.A.", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été constituée sous la dénomination sociale de "ROOSEVELT 15 HOLDING S.A.", suivant acte reçu par le notaire Robert SCHUMAN, de résidence à Differdange, en date du 9 octobre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 30 du 15 janvier 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 174 du 7 mars 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 61.156,

Que le capital de ladite société est à ce jour d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,00) soit trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions.

Que "FFF LIMITED.", prénommée, est propriétaire de toutes les actions de ladite société "CAPE GRACE HOLDING S.A..".

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que "FFF LIMITED", prénommée, se nomme liquidatrice de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société "CAPE GRACE HOLDING S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante, représentée comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation des titres au porteur.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Lemoye, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 novembre 2010. Relation: LAC / 2010 / 50680. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157334/49.

(100181819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Crea Fil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 35, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 137.013.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010157339/10.

(100181562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Dream Yacht International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 125.444.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix.

Le douze octobre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société régie par le droit de la République de Maurice DREAM YACHT CHARTER, avec siège social à Cerné House, 3^{ème} étage, Port Louis, République de Maurice,

ici dûment représentée par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme DREAM YACHT INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B 125444, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 février 2007, publié au Mémorial C numéro 953 du 23 mai 2007 (la "Société").

II.- Que le capital social de la société anonyme DREAM YACHT INTERNATIONAL S.A., pré-désignée, s'élève actuellement à quatre cent mille euros (400.000,- EUR), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de deux cents euros (200,- EUR) chacune.

III.- Que la comparante est l'actionnaire unique de la prédite société DREAM YACHT INTERNATIONAL S.A.

IV.- Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la société DREAM YACHT INTERNATIONAL S.A. qui a interrompu ses activités.

V.- Que la comparante se désigne comme liquidateur de la société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

VI.- Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

VII.- Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la société indiqué au point VI.

VIII.- Que la liquidation de la société DREAM YACHT INTERNATIONAL S.A. est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

IX.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leur mandat.

X.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and ten.

On the twelfth day of October.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company under the laws of the Republic of Mauritius DREAM YACHT CHARTER, with registered office at Cerné House, 3rd floor, Port Louis, Republic of Mauritius,

here represented by Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the public limited company (société anonyme) DREAM YACHT INTERNATIONAL S.A., with registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg number B 125444, was incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, on the 14th of February 2007, published in the Mémorial C number 953 of the 23rd of May 2007 (the "Company").

II.- That the capital of the company DREAM YACHT INTERNATIONAL S.A., pre-named, presently amounts to four hundred thousand euro (400,000.- EUR), represented by two thousand (2,000) shares with a par value of two hundred euro (200.- EUR) each.

III.- That the appearing party is the holder of all the shares of the pre-named company DREAM YACHT INTERNATIONAL S.A..

IV.- That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the company DREAM YACHT INTERNATIONAL S.A. which has discontinued all activities.

V.- That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

VI.- That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

VII.- That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to point VI.

VIII.- That the liquidation of the company DREAM YACHT INTERNATIONAL S.A. is completed and that the company is to be construed as definitely terminated.

IX.- That full and entire discharge is granted to the incumbent directors and statutory auditor of the dissolved company for the performance of their assignment.

X.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at the former registered office of the company.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately eight hundred and fifty euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French, followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Alexandre TASKIRAN, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 21 octobre 2010. Relation: GRE/2010/3518. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157347/103.

(100182033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Den Daachatelier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9807 Hosingen, 42, Kraeizgaass.

R.C.S. Luxembourg B 97.148.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157340/10.

(100181700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

**Domaine de Luxe S.A., Société Anonyme,
(anc. Pralonge S.A.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 121.196.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157343/11.

(100181787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Doralcapital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.479.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157346/10.

(100181950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Pêcheries du Grand Lahou Holding (PGLH) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 97.935.

L'an deux mil dix, le dix-sept novembre

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Pêcheries du Grand Lahou Holding (PGLH) S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe,

constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 18 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 118 du 29 janvier 2004;

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 97935.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.45 heures sous la présidence de Madame Anne LAUER, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

La présidente nomme secrétaire Monsieur Paul WEILER, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nadine GLOESENER, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1.- Décision de mettre en liquidation la société Pêcheries du Grand Lahou Holding (PGLH) S.A.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

3.- Nomination d'un commissaire-vérificateur

4.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.

5.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société Pêcheries du Grand Lahou Holding (PGLH) S.A.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme la société Entreprise Belle Vue Ltd., société anonyme de droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 86780, aux fonctions de liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale nomme aux fonctions de commissaire-vérificateur de la liquidation la société Alpha Expert S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88567

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge aux membres du Conseil d'Administration, ainsi qu'au commissaire aux comptes, pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 15.00 heures.

Déclaration des comparants

Les comparants déclarent au nom et pour compte du bénéficiaire économique que l'avoir social de la société à liquider ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme) et que la société à liquider ne s'est pas livrée à de telles activités.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 850 EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. WEILER; N. GLOESENER; A. LAUER; P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50744. Reçu 12.-€ (douze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158180/77.

(100181719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

**E.NEXT-IPC.EU, Société Anonyme,
(anc. Saogvest S.A.).**

Siège social: L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.966.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 novembre 2010.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2010157349/12.

(100181782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Electricité Générale Wampach Pierre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6830 Berbourg, 28, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 90.305.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 novembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010157352/10.

(100181564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Electrical Components International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 142.421.

Les comptes annuels pour la période du 15 octobre 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157355/11.

(100181730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Premier Décembre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 134.330.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de l'exercice 2009 tenue à 10.00 heures le 17 mai 2010

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- Monsieur Michel BOURKEL, adresse professionnelle 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

- Monsieur Alexandre VANCHERI, adresse professionnelle 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
 - Gestion & Administration SA., Company Nr. 29441, Nia Mall, Vaea Street, Lev.2, WS Apia, Samoa Occidentales;
administrateur-délégué:
 - Monsieur Michel BOURKEL, adresse professionnelle 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
commissaire aux comptes:
 - Fiduciaire Centra Fides S.A., R.C.S. Luxembourg B 39.844, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg; qui tous acceptent pour l'année 2010 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle à être tenue en 2011.
- Référence de publication: 2010158351/21.
(100181419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.
-

GM Distribution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 68, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 156.911.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le douze novembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Guy MATHIAS, maître-coiffeur, né le 19 février 1963 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 36, rue des Aubépines à L-1145 Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente de produits capillaires, d'accessoires de coiffure ainsi que de produits cosmétiques.

D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société prend la dénomination de "GM Distribution S.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant unique ou du conseil de gérance.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Art. 7. Lorsque la société compte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 10. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) signature(s) de

toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou le conseil de gérance.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Si et aussi longtemps que la société sera unipersonnelle, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi ou les présents statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

L'intégralité des cent vingt-cinq (125) parts sociales est souscrite par Monsieur Guy MATHIAS, préqualifié.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2011.

Décision de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris la décision suivante:

1. Est nommé gérant unique pour une durée illimitée:

Monsieur Guy MATHIAS, maître-coiffeur, né le 19 février 1963 à Esch-sur-Alzette, demeurant au 36, rue des Aubépines à L-1145 Luxembourg.

2. Le siège social est fixé à L-1260 Luxembourg, 68, rue de Bonnevoie.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention du comparant sur le fait que la Société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. MATHIAS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 novembre 2010. LAC/2010/50333. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010158320/91.

(100181441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Elinea Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 115.307.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157356/11.

(100181801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Baaderstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8340 Olm, 83, boulevard Schumann.
R.C.S. Luxembourg B 156.954.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of November.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company Hotel Immobiliers S.à r.l., a company incorporated under Luxembourg law, with registered office at 83, Boulevard Schumann, 8340 Olm, Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary of this day, duly represented by its managers Ms. Diane Wolf, professionally residing in 6, rue Dicks, L-1417 Luxembourg and Mr Hubert Hansen, residing in 21 rue de la Chapelle, 7522 Mersch, Luxembourg.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state the articles of association of a private limited company ("société à responsabilité limitée") governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby established between the subscriber and all those who may become members in the future, Gesellschaft mit beschränkter Haftung which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915, such as amended, and by these articles of association, under the name of "Baaderstrasse S.à r.l."

Art. 2. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 3. The registered office of the company is established in Olm (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Within the same municipality the registered office may be transferred through resolution of the manager(s). Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager(s).

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the nationality of the company. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 4. The purpose of the Company is the acquisition, the management, the enhancement and disposal of real estate located in Luxembourg or abroad.

The Company may hold ancillary participations in whichever form in domestic and foreign companies and branches, as well as debt and equity interests in companies the primary object of which is the acquisition, development, promotion, sale and lease of property, together with interests in properties, rights over properties and furniture.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnership or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Title II. Capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of one Euro twenty-five Cents (EUR 1.25) each, which have been fully subscribed.

Art. 6. Any regularly constituted meeting of members of the company shall represent the entire body of members of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by majority consent of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by (i) a majority of members (ii) representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may also change the nationality of the company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The members may also take resolutions in writing without meeting if there are twenty-five (25) members or less.

Art. 7. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the company. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Each share gives right to one fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 8. If the company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member, which are taken in the scope of the first paragraph, are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 9. If the company has at least two members, the shares are freely transferable between the members.

The share transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the company's share capital.

In the case of the death of a member the share transfer to non-members is subject to the consent of owners of shares representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the shares are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

Art. 10. Bankruptcy or insolvency of one or more of the members will not put an end to the company.

Art. 11. The creditors or legal successors of the members may neither, for whatever reason, affix seal on the assets or documents of the company, nor interfere in any manner in the management of the company.

Title III. Administration and audit

Art. 12. The company shall be managed by one or several managers, who need not be members of the company.

The manager(s) is/are appointed and removed by a decision of the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates. The manager(s) shall hold office until their successors are appointed.

The managers may be removed without cause.

Art. 13. The manager(s) may choose from among themselves a chairman. They may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the managers and of the members.

The managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by e-mail, telegram or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the managers.

Any manager may act at any meeting of the managers by appointing in writing or by e-mail, telegram or telefax another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by e-mail, telegram or telefax.

Each manager may take any actions necessary or useful to realise the corporate object, with the exception of those reserved by law to be decided upon by the members.

Art. 14. The minutes of any meeting of the managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 15. Each manager may confer all powers and special mandates to any person who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their remuneration.

Art. 16. The company will be bound by the sole signature of any manager or by any person(s) to whom power has been delegated or conferred in accordance with Article 15 in relation to the exercise of those powers.

Art. 17. In the execution of their mandate, the manager(s) is/are not held personally liable for the obligations of the company. However, managers may be liable for acts or omissions in the execution of their duties.

Art. 18. The accounting year of the company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st of the same year.

Art. 19. The annual accounts are drawn up by the manager(s) as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the company. Each member may inspect at any time the annual accounts and in general the books of the company at the registered office of the company. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Out of the annual net profits of the company, five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason this threshold is not met anymore.

The general meeting of members, upon recommendation of the manager(s), will determine by vote how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. The annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by the members;
2. The interim accounts are established by the manager(s);
3. The interim accounts have been reviewed by the auditor, if any;
4. These accounts show sufficient profits, including profits carried forward, or any other distributable reserve;
5. The decision to pay interim dividends is taken by the manager(s).

Art. 20. The financial statements of the company may be audited by one or several statutory or independent auditors. The general meeting of members shall decide on the opportunity to appoint one or several auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office.

Title IV. Winding up - Liquidation

Art. 21. In the event of dissolution of the company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

When the liquidation is closed, the assets of the company will be distributed to the members proportionally to the shares they are holding.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Art. 23. Any litigation which might occur during the liquidation of the company, either between the members themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the business of the company is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Subscription

The ten thousand (10,000) shares have been subscribed by Hotel Immobiliers S.à r.l., pre-named, and fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the company, as was certified to the notary executing this deed.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

General meeting of the member

Immediately after the incorporation of the company, the member representing the entire corporate capital represented as here above stated, held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

- 1) The meeting resolves that the number of managers shall be set at three (3).
- 2) The following persons are appointed managers of the Company with effect as at today for an unlimited period:
 - Hubert Hansen, 21, rue de la Chapelle, 7522 Mersch, Luxembourg, born 17.10.1951 in Ettelbrück, Bank Director
 - Lothar Rafalski, 83, boulevard Schumann, 8340 Olm, Luxembourg, born 29.11.1952 in Hamburg, Senior Consultant
 - Jan Rehbock, Amalienstrasse 26, 80333 Munich, Germany, born 02.02.1975 in Berlin, Investment Manager.
- 3) The registered office of the Company is at 8340 Olm, 83, boulevard Schumann, Luxembourg.
- 4) The first financial year shall start on the day of incorporation and close on 31 December 2011.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person appearing signed together with the notary this deed.

Es folgt die deutsche Fassung:

Im Jahre zweitausend und zehn, am sechzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft Hotel Immobiliers S.à r.l., eine Gesellschaft Luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 83, Boulevard Schumann, 8340 Olm, Luxemburg, welche gegründet wurde durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom heutigen Tage,

hier vertreten durch die Geschäftsführer

Frau Diane Wolf, mit Geschäftssitz in 6, rue Dicks, L-1417 Luxemburg und Herrn Hubert Hansen, mit Adresse 21, rue de la Chapelle, 7522 Mersch, Luxemburg.

Die Erschienene, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die dem geltenden Recht und der vorliegenden Satzung unterliegt, zu beurkunden.

Titel I. Name - Dauer - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck

Art. 1. Hiermit wird zwischen den Zeichnern und all denen Personen, die später Gesellschafter der Gesellschaft werden, eine Gesellschaft in Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die dem derzeit geltenden Recht, nämlich dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der geänderten Fassung und der folgenden Satzung unterliegt und die Bezeichnung "Baaderstrasse S.à r.l." trägt.

Art. 2. Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer gegründet.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Olm (Großherzogtum Luxemburg).

Der Sitz der Gesellschaft kann an irgendeinen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg durch Beschluss der Gesellschafterversammlung verlegt werden. Innerhalb der Gemeinde kann der Sitz der Gesellschaft durch Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden. Niederlassungen oder andere Büros können sowohl in Luxemburg als auch im Ausland durch die Geschäftsführung eröffnet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft. Die Bekanntmachung einer Verlegung an Dritte hat durch das Organ der Gesellschaft zu erfolgen, das unter den gegebenen Umständen hierzu am besten in der Lage ist.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Verwaltung, die Wertsteigerung von und die Verfügung über Immobilien in Luxemburg oder im Ausland.

Die Gesellschaft darf sonstige Beteiligungen jedweder Form in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften und Niederlassungen sowie Anleihen und Kapitalanlagen in Gesellschaften halten, deren Hauptzweck der Erwerb, die Ent-

wicklung, die Förderung, der Verkauf und die Vermietung von Immobilien ist, zusammen mit Kapitalinteressen in Eigentum, Eigentumsrechten und Einrichtungen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls den Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren, oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann zudem als Komplementär oder Kommanditist mit unbeschränkter oder beschränkter Haftung für alle Schulden und Verpflichtungen von Kommanditgesellschaften oder ähnlichen Unternehmensstrukturen handeln.

Die Gesellschaft kann auf eigene Rechnung oder im Namen von Dritten alle Geschäfte betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind oder direkt oder indirekt mit diesem Zweck verbunden sind.

Titel II. Gesellschaftskapital und Gesellschaftsanteile

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) eingeteilt in zehntausend (10.000) Gesellschaftsanteile zu je einem Euro fünfundzwanzig Cents (EUR 1,25), die vollständig einbezahlt wurden.

Art. 6. Auf jeder ordnungsgemäß zusammengesetzten Gesellschafterversammlung wird die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft vertreten. Sie hat die weitest gehenden Befugnisse, alle Handlungen in Bezug auf die Geschäfte der Gesellschaft anzuordnen, zu vollstrecken oder zu ratifizieren.

Sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäß einberufenen Gesellschafterversammlung per Beschluss einer einfachen Mehrheit der anwesenden und abstimmenden Gesellschafter angenommen.

Das Stammkapital sowie die Artikel dieser Satzung können zu jeder Zeit durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder per Beschluss (i) einer Mehrheit der Gesellschafter, (ii) die mindestens drei Viertel (3/4) des Stammkapitals halten, geändert werden. Die Änderung der Nationalität der Gesellschaft kann ebenfalls durch den einstimmigen Beschluss der Gesellschafter herbeigeführt werden.

Falls alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann die Gesellschafterversammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Gesellschafterbeschlüsse können auch schriftlich und ohne Versammlung gefasst werden, wenn die Gesellschaft fünfundzwanzig (25) oder weniger Gesellschafter besitzt.

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur Abgabe einer Stimme bei einer ordentlichen und außerordentlichen Gesellschafterversammlung.

Die Gesellschaft wird nur einen einzigen Eigentümer pro Geschäftsanteil anerkennen. Falls ein Geschäftsanteil im Besitz von mehr als einer Person ist, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Rechte des betreffenden Geschäftsanteils aufzuheben, bis eine Person als alleiniger Eigentümer in Bezug auf die Gesellschaft benannt wurde. Das gleiche gilt für den Konfliktfall zwischen dem Nießbraucher (usufruitier) und dem Eigentümer (nu-propriétaire) oder zwischen dem Schuldner, dessen Schuld mit einem Pfandrecht belastet wird, und seinem Gläubiger.

Jeder Geschäftsanteil berechtigt zu einem Anteil an den Vermögensgegenständen und am erzielten Gewinn der Gesellschaft in seinem direkten proportionalen Verhältnis zu der Anzahl der bestehenden Geschäftsanteile.

Art. 8. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, übt dieser Alleingesellschafter die Funktion der Gesellschafterversammlung aus.

Die Entscheidungen des Alleingesellschafters, die im Rahmen des ersten Absatzes getroffen werden, sind in ein Protokoll aufzunehmen oder schriftlich abzufassen.

Weiterhin werden Verträge, die zwischen dem Alleingesellschafter und der durch den Alleingesellschafter vertretenen Gesellschaft geschlossen werden, schriftlich abgefasst.

Art. 9. Wenn die Gesellschaft mindestens zwei Gesellschafter hat, sind die Geschäftsanteile frei unter den Gesellschaftern übertragbar.

Die Übertragung von Geschäftsanteile an Nicht-Gesellschafter ist abhängig von der Zustimmung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel (3/4) des Stammkapitals repräsentieren, in einer Gesellschafterversammlung.

Im Todesfall eines Gesellschafters ist die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter abhängig von der Zustimmung der Gesellschafter, die nicht weniger als drei Viertel (3/4) der Rechte der verbleibenden Gesellschafter repräsentieren.

In diesem Fall ist die Genehmigung nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Pflichtteilsberechtigte oder den überlebenden Lebenspartner erfolgt.

Art. 10. Konkurs und Insolvenz eines oder mehrerer Gesellschafter haben nicht die Beendigung der Gesellschaft zur Folge.

Art. 11. Gläubiger oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder Gesellschaftsdokumenten stellen noch in irgendeiner Weise in die Geschäftsführung der Gesellschaft eingreifen.

Titel III. Geschäftsführung und Prüfung

Art. 12. Die Geschäftsführung besteht aus einem oder mehreren Geschäftsführern, die nicht Gesellschafter der Gesellschaft sein müssen.

Die Geschäftsführer werden durch Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt und abberufen.

Die Gesellschafterversammlung bestimmt die Befugnisse, die Vergütung und die Dauer des Mandats der Geschäftsführer, wobei diese ihr Amt solange ausüben, bis ein Nachfolger bestimmt wurde.

Die Geschäftsführer können ohne Grund abberufen werden.

Art. 13. Die Geschäftsführung kann unter ihren Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen.

Sie kann weiterhin einen Sekretär wählen, der nicht Geschäftsführer sein muss und verantwortlich für die Aufzeichnung der Protokolle der Sitzungen der Geschäftsführung und der Gesellschafter ist.

Die Geschäftsführung kommt auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder zwei Geschäftsführer zusammen und zwar an dem Ort, der in der Einberufung der Sitzung genannt ist.

Schriftliche Einberufungsschreiben zu jeder Sitzung der Geschäftsführung müssen allen Geschäftsführern mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem Zeitpunkt der Abhaltung der Sitzung zugestellt werden, außer in dringenden Fällen, in denen die Art der Dringlichkeit in dem Einberufungsschreiben genannt werden muss.

Auf die Einberufung kann durch die schriftlich oder per e-mail, Telegramm oder Fax erteilte Zustimmung eines jeden Geschäftsführers verzichtet werden. Gesonderte Einberufungsschreiben sind nicht notwendig bei individuellen Sitzungen, die zu Zeiten und an Orten gehalten werden, die aus einem Zeitplan hervorgehen, der vorher durch einen Geschäftsführungsbeschluss genehmigt wurde.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei jeder Sitzung vertreten lassen, indem er schriftlich oder per E-Mail, Telegramm oder Fax einen anderen Geschäftsführer zum Vertreter bestellt.

Abstimmungen können auch schriftlich oder per E-Mail, Telegramm oder Fax durchgeführt werden.

Jeder einzelne Geschäftsführer verfügt über die weitestgehenden Befugnisse, jegliche Handlungen zur Erfüllung des Zweckes der Gesellschaft vorzunehmen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind.

Art. 14. Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden durch den Vorsitzenden unterzeichnet oder, in dessen Abwesenheit, durch den stellvertretenden Vorsitzenden.

Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet.

Art. 15. Jeder Geschäftsführer kann mit dem vorherigen einstimmigen Beschluss der Gesellschafterversammlung jegliche Befugnisse und Sondervollmachten an jede Person, die nicht unbedingt Geschäftsführer sein muss, übertragen, Angestellte einstellen oder absetzen und ihre Vergütung festsetzen.

Art. 16. Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift eines jeden Geschäftsführers oder durch die Einzelunterschrift jeder in Übereinstimmung mit dem Artikel 15 bevollmächtigten Person verpflichtet.

Art. 17. In Ausübung ihres Mandats ist/sind der/die Geschäftsführer nicht persönlich haftbar für die Verpflichtungen der Gesellschaft. Jedoch können Geschäftsführer für Handlungen oder Unterlassungen in der Ausübung ihrer Pflichten haftbar gemacht werden.

Art. 18. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember des gleichen Jahres.

Art. 19. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Jahresabschluss erstellt und den Gesellschaftern am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung gestellt. Jeder Gesellschafter kann zu jeder Zeit am Sitz der Gesellschaft Einsicht in den Jahresabschluss und die Bücher der Gesellschaft nehmen.

Das Guthaben der Gewinn- und Verlustbilanz nach Abzug der allgemeinen Kosten, Sozialabgaben, Tilgungen und Provisionen stellt den Gewinn der Gesellschaft dar. Von diesem jährlichen Gewinn der Gesellschaft werden 5 % (fünf Prozent) zur Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet. Diese zwingende Verpflichtung zur Bildung von Rücklagen endet, wenn die Rücklagen einen Betrag erreicht haben, der 10 % (zehn Prozent) des Stammkapitals der Gesellschaft entspricht, lebt aber auf bis zur vollständigen Wiederherstellung der Rücklagen, wenn zu irgendeinem Zeitpunkt aus welchen Gründen auch immer die Rücklagen angegriffen wurden.

Auf Empfehlung der Geschäftsführung entscheidet die Gesellschafterversammlung durch einstimmigen Beschluss über die Verwendung des jährlichen Gewinnes.

Vorschüsse auf Dividenden können zu jeder Zeit unter den nachfolgenden Bedingungen ausgezahlt werden:

1. Der Jahresabschluss des vorherigen Geschäftsjahres wurde von den Gesellschaftern verabschiedet;
2. Die Geschäftsführer haben einen Zwischenabschluss aufgestellt,
3. Der Zwischenabschluss wurde gegebenenfalls von dem Wirtschaftsprüfer geprüft;

4. Dieser Zwischenabschluss weist ausreichend Gewinne auf, einschließlich der übertragenen Gewinne und der anderen freien Reserven;

5. Die Entscheidung, Vorschüsse auf Dividenden zu gewähren, wird durch die Geschäftsführung getroffen.

Art. 20. Die Prüfung der Finanzunterlagen der Gesellschaft kann durch einen oder mehrere gesetzliche oder unabhängige Wirtschaftsprüfer erfolgen. Die Gesellschafterversammlung entscheidet über die Möglichkeit der Ernennung einer oder mehrerer Wirtschaftsprüfer und legt deren Anzahl, Vergütung und die Dauer ihres Mandats fest.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 21. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft erfolgt die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren (die natürliche oder juristische Personen sein können), die durch die Gesellschafterversammlung ernannt werden, die über diese Auflösung entschieden hat und ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen wird.

Nach Abschluss der Liquidation werden die Aktiva der Gesellschaft den Gesellschaftern im Verhältnis zu den Geschäftsanteilen, die sie halten, zugeteilt.

Art. 22. Für alle Punkte, die nicht in der vorliegenden Satzung vorgesehen sind, gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in der geänderten Fassung.

Art. 23. Jeder Rechtsstreit, der während der Liquidation der Gesellschaft eintritt, auch zwischen den Gesellschaftern oder zwischen dem/den Geschäftsführer(n) und der Gesellschaft, unterliegt, sofern es die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft betrifft, der Entscheidung eines Schiedsgerichtes ("arbitrage") gemäß der Zivilprozessordnung.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt hiermit die in Artikel 183 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen überprüft zu haben, und bescheinigt ausdrücklich, dass diese erfüllt worden sind.

Zeichnung

Die zehntausend (10.000) Geschäftsanteile wurden durch Hotel Immobiliars S.à r.l., vorbenannt, gezeichnet und vollständig in bar einbezahlt, sodass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) der Gesellschaft zur freien Verfügung steht, wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr EUR 1.500.- geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Unmittelbar nach Gründung der Gesellschaft hielt der Alleingesellschafter, der das gesamte Stammkapital vertritt, vertreten wie vorbenannt, eine außerordentliche Gesellschafterversammlung ab und fasste folgende Beschlüsse:

- 1) Die Versammlung beschließt, die Zahl der Geschäftsführer auf drei (3) festzusetzen.
- 2) Die folgenden Personen werden mit Wirkung zum heutigen Tage zu Geschäftsführern auf unbegrenzte Dauer ernannt:
 - Hubert Hansen, wohnhaft 21 rue de la Chapelle, 7522 Mersch, Luxemburg, geboren am 17.10.1951 in Ettelbrück, Bankdirektor
 - Lothar Rafalski, wohnhaft 83 Boulevard Schumann, 8340 Olm, Luxemburg, geboren am 29.11.1952 in Hamburg, Senior Consultant
 - Jan Rehbock, wohnhaft Amalienstrasse 26, 80333 München, Deutschland, geboren am 02.02.1975 in Berlin, Investment Manager.
- 3) Der Sitz der Gesellschaft ist in 8340 Olm, 83 Boulevard Schumann, Luxemburg.
- 4) Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der oben genannten erschienenen Partei die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Gemäß dem Wunsch derselben Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Fassung maßgebend.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat dieser zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: D. WOLF, H. HANSEN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52566. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 30. November 2010.

Référence de publication: 2010157948/367.

(100182491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Emmepi, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.671.

Les comptes annuels au 31 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157357/10.

(100181660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Erik Justesen Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 18.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010157359/9.

(100181409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Lacuna, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 74.776.

Auszug Protokoll Ordentliche Generalversammlung Lacuna

Die Ordentliche Generalversammlung der Lacuna vom 24. November 2010 hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

4. Für den Zeitraum bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011 wurden folgende Personen als Verwaltungsratsmitglieder wieder gewählt:

Bernhard Singer, Vorsitzender

Thomas Hartauer, stellv. Vorsitzender

Claude Kremer, Mitglied

Alle Herren mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

Die Aktionäre beschließen einstimmig PricewaterhouseCoopers S.à r.L, 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011 als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

...

Luxemburg, den 24. November 2010.

Für Lacuna

DZ PRIVATBANK S.A.

Vera Augsdörfer / Loris Di Vora

Référence de publication: 2010158337/23.

(100181553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Eurodesign S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 93.858.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 12 novembre 2009, les décisions suivantes ont été prises:

Sont nommés jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les Comptes Annuels clôturant au 30 juin 2012:

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur, Président du Conseil d'Administration et Administrateur

137507

- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué
- FIDESCO S.A., avec siège social 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur
- EURAUDIT SARL, avec siège social 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2010157361/18.

(100182100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

European Top Consulting Compagnie sàrl (E.T.C.C.), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 94.205.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157362/10.

(100182086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Francono 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 142.503.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of the month of November,
Before, Maitre Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

FranconoFund SCA SICAV-SIF, a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, having its registered offices at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 142.846, here represented by Mrs. Simone Schmitz, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy given on 15th November 2010.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declared to be the sole shareholder of Francono 1 S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 142.503 (the "Company"), incorporated by a deed of Maitre Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg of 16 October 2008, published in the Mémorial C number 2699 of 5th November 2008.

The appearing party, having recognised to be fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to wind up the Company;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the broadest powers to be granted to the liquidator, including but not limited to the right to grant securities over the assets of the Company, contribute assets of the Company for new shares and pay advances on the profits of the liquidation either in cash or in kind.
4. Miscellaneous

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The sole shareholder resolves to appoint Franconofurt AG, a Aktiengesellschaft governed by the laws of Germany, having its registered office in Roßmarkt 11, 60311 Frankfurt am Main and registered with the German trade register at Frankfurt am Main under number HRB 51764 as liquidator of the Company.

Third resolution

The sole shareholder resolves that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges actions for rescission, grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility make contributions of assets of the Company to another company and, consequently, subscribe for new shares issued by this company in consideration of the contribution in kind.

The liquidator is authorised to grant securities over the assets of the Company in the name and on behalf of the Company as it may be appropriate or required to comply with the liabilities of the Company.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such party of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf novembre,

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

FranconoFund SCA SICAV-SIF, une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 142.846, représentée aux fins des présentes par Mme Simone Schmitz, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 28 octobre 2010.

Cette procuration sera annexée au présent acte pour les effets de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré être l'associé unique de Francono 1 S.à r.l. , une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 142.503 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 octobre 2008, publié au Mémorial C numéro 2699 du 05 novembre 2008.

Lequel comparant a reconnu être pleinement informé des résolutions devant être prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur;

3. Détermination des pouvoirs les plus étendus à conférer au liquidateur, notamment avec la faculté pour le liquidateur de consentir des sûretés sur les actifs de la Société, faire des apports avec les actifs de la Société en contrepartie de nouvelles actions, et payer des avances sur le boni de liquidation, que ce soit en numéraire ou en nature;

4. Divers.

a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses résolutions:

Première résolution

L'associé unique décide la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer Franconofurt AG, une Aktiengesellschaft régie par le droit allemand, ayant son siège social au Roßmarkt 11, 60311 Frankfurt am Main, Allemagne et immatriculée au registre du Commerce de Frankfurt am Main, Allemagne sous le numéro HRB 51764, comme liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelque que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits similaires, à des gages, ou des actions en rescission, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité, payer des avances à l'associé sur le boni de liquidation, aussi bien en numéraire qu'en nature.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité faire des apports d'actifs de la Société à une autre société et, par conséquent, souscrire à de nouvelles actions émises par cette société en contrepartie des apports.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité accorder des sûretés sur les actifs de la Société au nom et pour le compte de la Société, tel qu'il l'estime nécessaire ou approprié pour se confirmer aux engagements de la Société.

Le liquidateur peut sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires de pouvoirs qu'il estime appropriés pour l'accomplissement de certains actes en particulier.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200.-)

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Schmitz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51685. Reçu douze euros Eur 12.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Référence de publication: 2010158031/134.

(100182210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

F.B.C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 109.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157363/10.

(100181755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

F.B.C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 109.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157364/10.

(100181756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

F.B.C.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 109.302.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 14 octobre 2010 à 10.00 heures

L'assemblée prend acte de la démission au 23/05/2002 de Monsieur Pascal ADRIEN, né le 28/06/1966 à Bruxelles (B) et demeurant à L-8281 Kehlen, 11B Rue d'Olm de son poste d'administrateur.

Ainsi le nombre des administrateurs passe de 4 à 3 membres.

Diekirch, le 14 octobre 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010157365/15.

(100181757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Mobsat Gérance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.591.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution écrite des associés de la Société en date du 25 mars 2010 qu'Ernst & Young Luxembourg S.A., une société anonyme ayant son siège social à 7, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B88019, a été nommée en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour la révision des comptes annuels au 31 décembre 2009 avec effet au 29 octobre 2009 jusqu'à l'assemblée générale des associés délibérant sur l'approbation des comptes de l'année sociale se terminant le 31 décembre 2009 devant se tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010158343/19.

(100181892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

SJ Properties Dornach S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.858.

—
Par résolutions signées en date du 24 octobre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Gilles Georges WECKER, avec adresse au 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Acceptation de la démission de Peter Martin FISCHBACH-ENGELBERG, avec adresse au 17, op der Tonn, L-6188 Gonderange, de son mandat de gérant avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Acceptation de la démission de Björgvin Narfi ASGEIRSSON, avec adresse au 12, Sudurlandsbraut, IS-108 Reykjavik, Islande, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Nomination de Bjarki Andrew BRYNJARSSON, avec adresse au Lyngholt 4, 225 Alftanes, Islande, en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Nomination de Françoise PFEIFFER, avec adresse professionnelle au 5, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010158371/25.

(100181859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Glenn Arrow Portman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 143.439.

—
On 17th November 2010, Mr Alain Driancourt has been dismissed from the mandate of manager of the Company by a decision of the sole shareholder, Glenn Arrow Properties Sàrl, in compliance with article 12 of the articles of incorporation of the Company.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

Le 17 novembre 2010, Mr Alain Driancourt a été révoqué de son mandat de gérant de la société, par décision de l'associé unique Glenn Arrow Properties Sàrl, conformément à l'article 12 des statuts de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2010157382/14.

(100182026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Flying Bird S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.222.

—
- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Pierre MESTDAGH. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 20 avril 2010.

Certifié sincère et conforme

FLYING BIRDS.A.

A.-M. GREGIS / P. MESTDAGH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010157376/15.

(100182095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Fashion Point S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7734 Colmar-Berg, 13, rue Martzen.
R.C.S. Luxembourg B 119.660.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157367/10.

(100181734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Felten Frères et Fils S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9775 Weicherdange, Zone Artisanale.
R.C.S. Luxembourg B 106.458.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157368/10.

(100181615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Felten Frères et Fils S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9775 Weicherdange, Zone Artisanale.
R.C.S. Luxembourg B 106.458.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157369/10.

(100181824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Chemical Investments Luxembourg S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. Chemical Investments Luxembourg S.A.H.).

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 53.973.

L'an deux mille dix, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CHEMICAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A.H.», établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 5 février 1996, publié au Mémorial C numéro 236 du 10 mai 1996, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 53973.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 avril 2009, publié au Mémorial C numéro 1143 du 10 juin 2009.

La séance est ouverte à 14.30 heures, sous la présidence de Madame Sylvie TALMAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) actions de CENT EUROS (EUR 100.-) représentant l'intégralité du capital social de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 1.250.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre

du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Abandon du régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et adoption d'un statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

2.- Refonte complète des statuts.

3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Dans le cadre de la loi prévoyant la suppression des sociétés holding et dont le régime prendra fin le 31 décembre 2010, l'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter un statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide la refonte complète des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

« Art. 1^{er}. Dénomination - Forme.

Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «CHEMICAL INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A. SPF» (la «Société»), société anonyme - société de gestion de patrimoine familial.

Art. 2. Durée.

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet.

L'objet exclusif de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les Contrats de Garantie Financière et la détention, la gestion et la réalisation des espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenues en comptes.

La Société ne pourra pas exercer d'activité commerciale, et la Société ne pourra pas non plus être impliquée dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation d'une autre manière que par l'exercice de ses droits en qualité d'actionnaire de cette société.

La Société n'exercera aucune activité industrielle ni ne maintiendra un établissement commercial ouvert au public.

De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet social (tel l'emprunt sous toute forme et l'octroi de toute assistance, avance, garantie, à chaque fois sans contrepartie, à des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct), en restant toujours, cependant, dans les limites établies par la Loi SPF sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.

Art. 5. Capital social.

Le capital social de la Société est fixé à EUR 1.250.000.- (un million deux cent cinquante mille euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) actions de EUR 100.- (cent euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions.

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales.

L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8 . Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois d'avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration.

La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration.

Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 13. Représentation.

La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 14. Surveillance.

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 15. Exercice social.

L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de l'année suivante.

Art. 16. Allocation des bénéfices.

Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 17. Dissolution.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 18. Divers.

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du onze mai deux mille sept concernant la société de gestion de patrimoine familial («SPF») et à la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: S.Talmas, S.Schweizer, S.Uriot, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14536. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157976/186.

(100182119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Finances Europe Tourisme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 112.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010157370/9.

(100181958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Financière du Glacis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 55.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157371/10.

(100182056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Yellowwoods Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 152.320.

EXTRAIT

L'associé unique a décidé de créer des classes de gérants et de reclassifier en conséquence les gérants actuels, Moira Potgieter et Egbertus Le Roux, en tant que gérants de classe B avec effet au 5 novembre 2010.

L'associé unique a en outre décidé de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de classe A avec effet au 5 novembre 2010, pour une durée indéterminée:

- Adrian Domonic 't Hooft Enthoven, homme d'affaires, né le 16 août 1969 à Johannesburg, Afrique du Sud, demeurant professionnellement à The Stables, 22 Oxford Road, Parktown, Johannesburg, 2193, Afrique du Sud
- Richard Henry John Enthoven, homme d'affaires, né le 25 septembre 1970 à Durban, Afrique du Sud, demeurant professionnellement à Level 38, 2 Park Street, Sydney NSW 2000 Australie
- Nicola Rae Galombik, femme d'affaires, née le 23 mai 1966 à Cape Town, Afrique du Sud, demeurant professionnellement à The Stables, 22 Oxford Road, Parktown, Johannesburg, 2193, Afrique du Sud
- Charles Luyckx, homme d'affaires, né le 30 janvier 1969 à Johannesburg, Afrique du Sud, demeurant professionnellement à St Mary's House, 42 Vicarage Crescent, Battersea, Londres, SW11 3LD, Royaume-Uni
- Gregory Sean Pickard, homme d'affaires, né le 2 mars 1965 à Johannesburg, Afrique du Sud, demeurant professionnellement à Arcadia, 22 Oxford Road, Parktown, 2193, Johannesburg, Afrique du Sud
- Georges Henri Daniel Rayroux, homme d'affaires, né le 12 octobre 1958 à Lausanne, Suisse, demeurant professionnellement au 1, Place Longemalle, 1204, Genève, Suisse
- Geoffrey Hugh Ernest Snelgar, homme d'affaires, né le 14 mai 1949 à Johannesburg, Afrique du Sud, demeurant professionnellement à 3rd floor, 22 Manchester Sq, Londres, W1U 3PT, Royaume-Uni
- Robert Adrian Graham 't Hooft, homme d'affaires, né le 11 mai 1968 à Johannesburg, Afrique du Sud, demeurant professionnellement à St Mary's House, 42 Vicarage Crescent, Battersea, Londres, SW11 3LD, Royaume-Uni
- Jacob Adriaan van Voorst Vader, homme d'affaires, né le 23 septembre 1943 à Valkenburg, Pays-Bas, demeurant professionnellement à Schutterswg 50, 1217 PZ, Hilversum, Pays-Bas

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2010158386/35.

(100181501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Imtech Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 129.622.

Le bilan au 31.12.2008 de la société IMTECH FRANCE S.A. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010157407/12.

(100181449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Financière Joseph II S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 44.785.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Référence de publication: 2010157372/10.

(100182016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Financière Pétrusse S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 44.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010157373/9.

(100182027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Flying Bird S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 125.222.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 avril 2010

- La démission de Madame Nicole THIRION de son mandat d'Administrateur est acceptée;
- Madame Anne-Marie GREGIS, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommée nouvel Administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

Pour copie conforme

FLYING BIRD S.A.

P. MESTDAGH / F. DUMONT

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010157374/17.

(100182013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Geri Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 81, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 38.717.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 30/07/2010

Sont nommés administrateurs, les personnes suivantes:

- Angéline PREVOT, demeurant à F-54920 VILLERS-LA-MONTAGNE, rue du Stade n°2.
- Dominique MOISSETTE, demeurant à F-57190 FLORANGE, rue de la Centrale n°6.

- Stéphane HUBERMONT, demeurant à B-6840 OFFAING, le Haut de Baudrimont n°30.
Madame Angéline PREVOT et Monsieur Dominique MOISSETTE sont nommés administrateurs-délégués.
Les pouvoirs de signature demeurent inchangés.
Tous les mandats précités prendront fin lors de l'assemblée générale de 2016.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Angéline PREVOT

Référence de publication: 2010157386/18.

(100181351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Flying Bird S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 125.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010157375/10.

(100182014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

G.O. II - Luxembourg Alfamar Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 109.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010157378/11.

(100181664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Garage Nicolas Lutgen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9577 Wiltz, 10, rue de Winseler.
R.C.S. Luxembourg B 96.933.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010157379/9.

(100182103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

SHIP Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 154.678.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société que, lors de la résolution du 24 novembre 2010:

- Madame Ruth SPRINGHAM, a démissionné de son poste de Gérant de Catégorie B de la société; et
- Monsieur Phil LOUGHLIN, né le 10 septembre 1967 dans le Missouri, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 111, Huntington Avenue, MA 02199 Boston, Etats-Unis d'Amérique, est nommé en tant que gérant de Catégorie B de la Société, avec effet au 24 novembre 2010 pour une durée indéterminée avec effet immédiat.

Par conséquent, à compter du 24 novembre 2010, le Conseil de Gérance se compose comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- Mme Maike KIESELBACH,
- Mr Desmond MITCHELL,

Gérants de Catégorie B:

- Mme Ailbhe JENNINGS,
- MR. PHIL LOUGHLIN.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Valérie-Anne BASTIAN

Un mandataire

Référence de publication: 2010158367/23.

(100182010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Garage Simon du Nord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9689 Tarchamps, 64, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 92.360.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de Garage Simon du Nord S.A. tenue le 24 novembre 2010 à 11.00 heures à Tarchamps

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Constance SIMON de son poste d'administrateur.

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer en remplacement au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2014 Monsieur Marc WICKLER, né à Luxembourg (L) le 11.01.1971, demeurant à L – 8509 Redange-sur-Attert, 24, Rue de Nagem.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2010157384/15.

(100181758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Goldfruits S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3209 Bettembourg, 3A, Leischemer.

R.C.S. Luxembourg B 100.215.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157387/10.

(100181743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Goldfruits S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3209 Bettembourg, 3A, Leischemer.

R.C.S. Luxembourg B 100.215.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010157388/10.

(100181744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Minus Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 137.150.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 14 juillet 2010

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission de Madame Nathalie Mager, employée privée, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

- En vertu de l'article 51 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, le Conseil d'administration constate qu'une place d'administrateur est vacante et décide de coopter en remplacement Monsieur Tiziano Arcangeli, employé privé, demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Luxembourg, le 14 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010158345/19.

(100182072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

SJ Properties Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 112.852.

Par résolutions signées en date du 23 octobre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Gilles Georges WECKER, avec adresse au 62, rue de Bourgogne, L-1272 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Acceptation de la démission de Peter Martin FISCHBACH-ENGELBERG, avec adresse au 17, op der Tonn, L-6188 Gonderange, de son mandat de gérant avec effet au 1^{er} janvier 2010.

Acceptation de la démission de Björgvin Narfi ASGEIRSSON, avec adresse au 12, Sudurlandsbraut, IS-108 Reykjavik, Islande, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Nomination de Bjarki Andrew BRYNJARSSON, avec adresse au Lyngholt 4, 225 Alftanes, Islande, en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Nomination de Françoise PFEIFFER, avec adresse professionnelle au 5, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2010158372/25.

(100181905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Life Solutions Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 151, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.756.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 8 novembre 2010 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Mr Riens AAPKES, Administrateur, Président, employé privé, 4, rue de Virton, L-2672 Luxembourg, Luxembourg;

- Mr Nicholas ILLGEN, Administrateur, 9, Am Kaiserwald, D-54329 Konz, Allemagne,

- Mr Helge KNEDLIK, Administrateur, Gilbertstraße 67a, D-54290 Trier, Allemagne.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'assemblée générale du 8 novembre 2010 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 8 novembre 2010.

Pour LIFE SOLUTIONS HOLDING

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2010158340/20.

(100181899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2010.
